



# Brossard Synchro Info

*Saison 2019-2020 – Édition Spéciale COVID-19*

---

Cet outil d'information a pour objectif de partager avec vous, athlètes et parents, les nouvelles les plus récentes au sujet du Club Brossard Synchro. Vous pouvez transmettre vos commentaires ou suggestions en communiquant avec le club au [brossardsynchro@outlook.com](mailto:brossardsynchro@outlook.com)

## COVID-19

Bonjour à tous nous espérons que vous vous portez bien. Le gouvernement provincial vient d'annoncer un retour progressif dans le monde du sport. Certaines activités extérieures redeviennent maintenant possibles. Cliquer [ici](#) pour plus de détails. Ceci nous amène à vous informer sur les points suivants:

1. La saison de Brossard Synchro est bel et bien terminée en ce qui a trait à toute activité en piscine. Nous poursuivons les activités "Défis" facultatifs jusqu'au 14 juin, fin officielle de la saison. Nous vous demandons toujours d'être prudent dans l'exécution de ces exercices. Il est nécessaire de bien s'assurer d'avoir l'espace, un tapis d'entraînement et une prudence accrue. Ces exercices sont réservés aux membres inscrits au club Brossard Synchro. Il est également à noter que notre assureur ne nous couvre pas pour ce type d'activité, en cas d'accident.
2. Nous sommes à évaluer s'il est possible d'offrir du temps en piscine extérieur durant la saison estivale mais pour l'instant, la ville de Brossard n'a toujours pas donné les dates de réouverture de celles-ci. La ville n'a également pas indiqué s'il était possible de nous allouer des heures pour la session d'entraînements facultatifs de l'été.
3. Des informations sont offertes par Natation Artistique Québec à l'égard de la situation COVID19 au lien suivant : [COVID19 - Situation d'ici le 1er septembre 2020](#).
4. Le Club Brossard Synchro procédera au remboursement partiel des activités de ses membres pour les compétitions ainsi que les entraînements qui n'ont pu avoir lieu en raison de la COVID-19. Le remboursement sera de façon générale abordé comme suit:

Remboursement associé au COVID-19	Pourcentage
Frais de compétition Équipes : Apprenti, Aspirant et Défi	75% des frais de compétition de la saison
Frais de compétitions Équipes : Intermédiaire	50% des frais de compétition de la saison
Frais de compétitions Solo et Duo : Aspirant et Défi	100% des frais de compétition de la saison
Frais de compétitions Solo et Duo : Intermédiaire	50% des frais de compétition de la saison
Frais d'entraînement : Tous les niveaux compétitifs et Maîtres	35% des frais d'entraînement de la saison
Frais d'entraînement : Niveau récréatif	50% des frais d'entraînement de la session

Le remboursement considérera les chèques qui n'avaient pas été encaissés ainsi que les sommes dues (ex : entraînements de l'été 2019). Nous planifions de compléter les remboursements d'ici la fin du mois de mai 2020. Le remboursement se fera directement dans le compte duquel les chèques ont été faits. Le détail du remboursement sera acheminé à ceux qui avaient émis les chèques en début de saison.

5. La ville de Brossard nous a informés que la prochaine saison se poursuivra aux piscines des écoles Lucille-Teasdale et Antoine Brossard en raison du retard de livraison à l'égard du nouveau Centre Aquatique. Il est toutefois probable que les entraînements soient transférés au Centre Aquatique après la période des Fêtes. À suivre...

**Votre équipe bénévole du CA de Brossard Synchro ☺**